

Séance du lundi 12 novembre 2018

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du 08 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1 - Restructuration du groupe scolaire : Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, le cabinet d'architecture a présenté l'avant-projet définitif qui intègre les nouveaux éléments à prendre en compte au niveau de la démolition/reconstruction du mur de soutènement, de la reprise des façades et de la mise en œuvre de la chaufferie bois.

Le coût prévisionnel des travaux est ainsi porté à 2 843 200 € HT. Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est quant à lui, porté à 363 929.60 € HT soit une augmentation de 14.13 %.

Approuvé à l'unanimité.

2 – Autorisation donnée au Maire pour déposer un Adap spécifique au groupe scolaire pour le compte de la commune

Afin de compléter le permis de construire déposé pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire, la commune va déposer une demande d'Agenda à l'Accessibilité Programmée auprès des services de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité.

3 - PPIRE : Indemnités d'éviction

L'article L1321-3 du Code de la Santé Publique prévoit la détermination d'indemnités destinées à compenser les préjudices et les contraintes d'exploitation agricole. L'arrêté préfectoral du 10 mai 2016 n° 16-019 porte déclaration d'utilité publique les travaux de captage et de dérivation des sources de Craze, Chaix, Bauche et puits de Chaix et prescrit l'instauration de périmètres de protection afin d'autoriser la production, le traitement et la distribution de l'eau pour l'alimentation humaine.

Aux vues des contraintes imposées par l'arrêté, un exploitant agricole a demandé le versement d'indemnités. Il a été demandé aux services de la chambre d'agriculture de l'Ain de préparer un projet de convention d'indemnisation.

Le montant total de l'indemnisation retenue se monte à 8 420,95 €. En contrepartie du versement de ces indemnités l'exploitant s'engage à libérer les surfaces concernées et à n'émettre par la suite, aucune demande d'indemnisation d'éviction complémentaire.

Approuvé à l'unanimité.

4 – Police Municipale

En date du 30 janvier 2017, la commune de Châtillon-en-Michaille a passé une convention avec les communes Billiat, Injoux-Génissiat et Villes, en vue de la mise à disposition du policier municipal.

Au 15 novembre 2018, l'agent en poste Michel SEGUY intègre par voie de mutation les services de police de la ville de Bellegarde s/Valserine. Afin de maintenir ce service, une nouvelle convention de mise à disposition est proposée par la ville Bellegarde aux communes bénéficiaires.

Dans le même temps, il est également proposé une convention visant à coordonner les actions entre les services de gendarmerie et ceux de la police municipale pluri communales.

Ces deux conventions sont approuvées à l'unanimité.

5 – RPQS

Les rapports 2017 des services de l'eau et de l'assainissement seront présentés en séance.

Approuvé à l'unanimité.

6 – DM n° 4 (Révision de crédits) - Budget Général

Une décision modificative du budget est proposée suite à la notification du produit des impôts directs, de la TADE et du prélèvement FPIC.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Crédits	Article	Libellé	Crédits
739223/ 014	FPIC – Fonds National de Péréquation	- 12 076	73111 / 73	Taxes foncières et d'habitation	7 361
6288 / 011	Autres services extérieures	20 000	7482	Compensation perte additionnelle droits de mutation	8 075
6413 / 012	Personnel non titulaire	7 512			
Total Dépenses Fonctionnement		15 436	Total Recettes Fonctionnement		15 436

Approuvé à l'unanimité.

7 – ASL Piste forestière – Approbation des statuts

Les travaux de la piste forestière dénommée « route forestière Est-Retord et Michaille » se sont achevés en septembre 2017. Il est proposé la création d'une association syndicale libre pour gérer cet ouvrage. Le projet de statuts est présenté en séance (fonctionnement de l'association, entretien de la piste, application du règlement intérieur et répartition des dépenses).

Approuvé à l'unanimité.

8 – Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les domaines suivants :

- *Commandes et marchés publics*
- *Baux et locations*

8 - Questions diverses

Dates à retenir :

- Repas du CCAS le 24 novembre
- Repas élus/agents le 07 décembre
- Cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier à 18h
-

Recensement :

Le recensement INSEE de la population s'effectuera du 17 janvier au 16 février 2019. Deux agents seront recrutés pour effectuer cette mission.

Comité de pilotage CLSH – Cantine :

La collectivité a validé un emploi supplémentaire afin de pouvoir respecter les taux d'encadrement.

Il est à noter que 50% des enfants accueillis sont extérieurs à la commune. A compter de 2019 une proposition sera faite aux communes avoisinantes afin qu'elles prennent part au coût du centre à hauteur du nombre d'enfants résidant sur leur territoire. Aujourd'hui, seuls les parents des enfants extérieurs participent à ce coût en payant un tarif plus élevé que celui qui est réservé aux enfants de la commune. Ce surcoût tarifaire permet de financer une partie de l'animation mais en aucun cas les coûts de fonctionnement.

Village des marques :

Il est dorénavant possible de suivre l'évolution du projet sur le site <http://alpes.thestyleoutlets.fr>

Prochaine séance du conseil municipal : prévue lundi 10 décembre 2018.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Albert COCHET

